



L'avertisseur de fumée...

Québec 



un gardien rassurant !

Combien d'avertisseurs de fumée dois-je avoir dans la maison?

Il est recommandé d'avoir un avertisseur par étage, incluant le sous-sol, et d'en installer dans les chambres où l'on dort la porte fermée.

Où dois-je installer les avertisseurs de fumée?

Dans les corridors, près des chambres à coucher, en s'assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée. On les installe au plafond ou sur les murs, à une distance de 10 à 30 cm (4 à 12 po) du mur ou du plafond.

Quel type d'avertisseur de fumée dois-je acheter?

On doit choisir le type d'avertisseur selon l'endroit où il sera installé. Le plus courant est l'avertisseur de fumée à ionisation. Il convient mieux près des chambres à coucher. L'avertisseur à cellule photoélectrique est plus souvent installé près de la cuisine, de la salle de bains ou des appareils de chauffage. Ce type d'avertisseur déclenche moins d'alarmes inutiles causées par les vapeurs d'eau ou de cuisson, par exemple.

Dans les constructions neuves, les avertisseurs de fumée devraient être reliés en permanence au système électrique. Certains modèles sont munis d'une pile d'appoint en cas de panne d'électricité.

Est-ce préférable d'avoir des avertisseurs reliés à une centrale?

Grâce aux avertisseurs reliés à une centrale, le service de sécurité incendie intervient encore plus rapidement, particulièrement si l'incendie se déclare en votre absence.

Comment m'assurer que j'achète un bon avertisseur de fumée?

L'avertisseur doit être certifié par Les laboratoires des assureurs du Canada (ULC), un organisme de normalisation reconnu. Le logo ULC indique que l'avertisseur a été fabriqué et vérifié selon les normes de cet organisme. Le logo UL précédé d'un petit « c » certifie que l'appareil a été fabriqué et vérifié aux États-Unis selon les normes acceptées au Canada. On trouve souvent aussi le logo CSA qui indique que certaines pièces de l'avertisseur ont été fabriquées selon les normes de CSA International.

Comment savoir si notre avertisseur de fumée fonctionne bien?

Une fois par mois, appuyez quelques secondes sur le bouton d'essai. Le signal doit se faire entendre immédiatement. Vérifiez sa capacité à détecter la fumée en éteignant une chandelle. Faites cette vérification une fois par année ou lorsque toute la famille s'est absentée plus de sept jours de la maison. Si l'avertisseur est relié à une centrale, vérifiez auprès de la compagnie si le signal a été transmis.

Quand doit-on changer la pile des avertisseurs de fumée?

Remplacez la pile lorsque l'avertisseur émet des signaux sonores intermittents. Ces signaux indiquent que la pile est trop faible. Profitez du changement d'heure, à l'automne ou au printemps, pour vérifier la pile et la remplacer, au besoin. N'installez jamais de pile rechargeable.

Que faire quand l'avertisseur de fumée se déclenche trop souvent?

Il est probable que cet avertisseur est installé trop près de la cuisine ou de la salle de bain, par exemple. Aérez la pièce et installez l'avertisseur un peu plus loin. Ne jamais retirer la pile.

Peut-on nettoyer les avertisseurs de fumée sans risque?

Passez légèrement l'aspirateur à l'extérieur et à l'intérieur du boîtier de l'avertisseur à pile, au moins une fois par année. Ne jamais le peindre. Ne jamais ouvrir le boîtier des avertisseurs électriques. La plupart des compagnies qui offrent un service d'avertisseurs reliés à une centrale font l'entretien et la vérification annuelle sur demande.

Quand doit-on remplacer un avertisseur de fumée?

Remplacez-le tous les 10 ans. Fiez-vous à la durée de vie indiquée sur le boîtier de l'avertisseur. S'il est endommagé, poussiéreux ou n'émet pas de signal après le remplacement de la pile, changez-le. Ne jamais dépasser la durée suggérée.

Est-ce obligatoire d'avoir un avertisseur de fumée?

Il permet aux occupants de sortir rapidement avant que la fumée ne se propage. Il sauve des vies, particulièrement lorsque l'incendie se déclare la nuit. C'est pourquoi la plupart des municipalités ont un règlement obligeant son installation.

Une règle d'or

Lorsque l'avertisseur de fumée émet un signal sonore continu, sortez sans délai et appelez les pompiers d'un endroit sécuritaire. Assurez-vous que tous les occupants ont bien évacué le logement ou la maison. Préparez, avec votre famille ou vos colocataires, un plan d'évacuation en cas d'incendie. Prévoyez également un point de rassemblement à l'extérieur et ne retournez jamais à l'intérieur d'un bâtiment en feu.



Pour plus d'information sur l'avertisseur de fumée, n'hésitez pas à communiquer avec le service de sécurité incendie de votre municipalité ou à consulter le site Internet du ministère de la Sécurité publique : www.msp.gouv.qc.ca (voir la section incendie - prévention).

Un avertisseur de fumée bien installé et maintenu en bonne condition sauve des vies et contribue grandement à réduire les pertes matérielles.